

Après ceux des fruits et légumes frais

Les prix des légumes secs en forte hausse

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dixième année - N° 3671 - Jeudi 17 septembre 2015 - Prix : 10 DA

Administrations et organismes publics

Sellal ordonne plus de rigueur dans la gestion financière

Page 3

De nouvelles dispositions dans le code de procédure pénale

Vers la limitation de la détention provisoire

Page 4

Opposants à la calculette

Par Mohamed Habili

On ne connaît le programme d'aucun des partis se réclamant de l'opposition, mais en revanche on sait comment ils comptent arriver à leur fin : grâce à la faillite économique du pouvoir en place, ce qui à les en croire ne saurait trop tarder maintenant, avec un cours du pétrole qui par chance ne veut pas se redresser. Pas un des ténors de l'opposition, du moins de ceux qui ont fait leur rentrée en convoquant la presse pour l'occasion, qui n'ait sorti sa calculette devant des journalistes très friands de l'exercice, pour procéder en direct à des opérations élémentaires au terme desquelles il s'avère que les jours de Bouteflika à la tête de l'Etat sont de toute façon comptés. Certes, ils n'aboutissent pas tous au même chiffre équivalent à ce qu'il lui reste de sursis avant que les caisses de l'Etat ne se vident complètement, mais enfin il n'est personne qui le voie boucler son quatrième mandat.

Suite en page 3

Réunion du CEMOC à Tamanrasset et situation sécuritaire au Sahel

Gaïd Salah appelle à plus de vigilance



PH: D. R.

Face à une situation sécuritaire inquiétante au Sahel, une réunion ordinaire du Conseil des chefs d'état-major de l'Algérie, du Mali, de Mauritanie et du Niger «CEMOC» a eu lieu hier à Tamanrasset. Une structure créée le 21 avril 2010 pour coordonner dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Lire page 2

Parti des travailleurs

Hanoune appelle à «immuniser» le pays

Page 2

Constantine 2015

L'orchestre symphonique de Saint-Pétersbourg offre un moment magique

Page 13

Réunion du CEMOC à Tamanrasset et situation sécuritaire au Sahel

Gaïd Salah appelle à plus de vigilance

■ Face à une situation sécuritaire inquiétante au Sahel, une réunion ordinaire du Conseil des chefs d'état-major de l'Algérie, du Mali, de Mauritanie et du Niger «CEMOC» a eu lieu hier à Tamanrasset. Une structure créée le 21 avril 2010 pour coordonner dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

Par Nacera Chennafi

Dans une allocution qu'il a prononcée à l'ouverture des travaux, le général de corps d'armée, Ahmed Gaïd Salah a affirmé la poursuite du travail dans le cadre du mécanisme de coopération et de coordination entre les pays membres, en vue d'éliminer le fléau du terrorisme de la région. Assurant que l'expertise acquise par l'Armée nationale populaire en matière de lutte contre le terrorisme peut être mise à la disposition des pays voisins, «dans une dynamique d'ensemble fédérant les efforts de chacun de nos pays, en vue de neutraliser définitivement le fléau du terrorisme sévissant dans la sous-région», souligne un communiqué rendu public hier par le ministère de la Défense nationale. Le chef d'état-major a présenté une analyse de la situation sécuritaire prévalant dans la région. A ce propos, il a affirmé que «la persistance des visées du terrorisme transnational» impose le maintien de la vigilance et la consolidation de coopération, en vue de préserver les acquis enregistrés.

Pour M. Gaïd Salah, il est nécessaire de consacrer une attention particulière pour la prise de mesures appropriées, dans un esprit de «coopération efficiente, adossée à une stratégie commune» avant d'ajouter : «En tout état de cause, cette stratégie devrait être mise en œuvre pour instaurer les conditions propices pour le développement socio-économique et la stabilité de notre sous-région».

Dans ce cadre, il a tenu à préciser que cette stratégie commune ne saurait atteindre toute l'efficacité attendue, sans prise en compte du volet sécuritaire, à commencer par l'élément primordial que constitue l'échange de renseignements, dans le cadre d'une coordination des actions de part et d'autre des frontières, tel que prescrit par le mécanisme établi dans ce cadre. «Telles sont, à notre avis, les lignes directrices qui doivent présider à notre stratégie dans l'étape à venir de lutte contre le terrorisme et le crime organisé où seule la mise en œuvre des capacités propres à chacun de nos pays, mais tout en s'inscrivant dans une dynamique d'ensemble, conjuguée à la conviction profonde en notre cause commune, nous permettront de franchir cette étape et éviter à notre sous-région la dégradation de la situation», a ajouté le chef d'état-major. Dans ce contexte, Gaïd Salah a rappelé les efforts déployés par l'Algérie dans la région en mobilisant des forces et des moyens conséquents pour «assurer la surveillance, la défense et la protection de ses frontières contre toute éventuelle extension de la menace, empêchant, ainsi, une multitude de



Ph/D. R.

tentatives d'infiltration de terroristes et d'acheminement d'armes et de munitions vers les pays de la sous-région, participant, par là même, à la sécurisation de leurs frontières» ce qui s'est traduit selon lui, par des résultats positifs pour la stabilité de toute la sous-région. Enfin, le chef d'état-major a réaffirmé l'at-

tachement de l'Algérie à préserver ce cadre de coopération en réitérant que l'Armée nationale populaire demeure déterminée à combattre le terrorisme et à coordonner ses efforts avec ses voisins. Il est à noter que cette réunion intervient dans un contexte sécuritaire difficile, car la situation au Mali ne s'est tou-

jours pas améliorée malgré l'accord de paix signé à Alger et en Libye, c'est le chaos avec la poursuite des combats entre les différentes factions, dont ce qui s'autoproclame «Etat islamique» ou bien «Daech». L'Algérie a toujours défendu le fait que la situation au Sahel relève en premier des pays concernés mais la

coopération entre les quatre pays composant le CEMOC est appelée à s'intensifier et à se concrétiser plus sur le terrain, vu la situation sécuritaire inquiétante que connaît le Sahel.

N. C.

Parti des travailleurs

Hanoune appelle à «immuniser» le pays

«Immuniser le pays pour faire face aux différents dangers» est l'appel qu'a lancé Louisa Hanoune, la secrétaire du Parti des travailleurs lors d'une conférence de presse qu'elle a animée hier au siège du PT. Un cri de détresse est venu dans un contexte de «détricotage» des institutions sensibles du pays, selon la même responsable.

«Le président de la République a les pleines fonctions de mettre à la retraite un responsable des services de renseignement, dans le défaut se situe dans le contexte d'instabilité que vit toute la région et qui risque de fragiliser le pays», telle est la position du Parti des travailleurs au sujet des restructurations d'institutions sensibles. Une rencontre dont a profité Hanoune pour revenir sur les questions centrales de l'actualité.

«Le PT n'a jamais et ne participera jamais à dresser une institution contre une autre institution de la République, précisément lorsqu'il s'agit d'institution très sensible», a fait savoir Louisa Hanoune. Et de tels changements «seront les bienvenus pour les différents services de renseignement étrangers, à l'instar des Français et la CIA», selon la secrétaire du parti. Malgré toutes les épines du contexte, Hanoune



Ph/A. Sahrouj/J. A.

a fait connaître à la presse, que son soutien pour l'intégrité de l'Etat et l'unité de son armée demeure indiscutable, elle a aussi rappelé toute sa confiance en l'Armée nationale populaire.

Au sujet de la baisse des cours de l'or noir et le programme d'austérité qui a suivi, M^{me} Hanoune a exprimé lors de ce point de presse, son mécontentement de ce programme. Selon

elle, le gouvernement doit chercher l'argent chez les «multimilliardaires oligarchistes» et non pas chez les couches défavorisées. «L'Etat est de plus en plus avarié avec les couches défavorisées, mais généreux avec les nouveaux milliardaires», a-t-elle rajouté.

Concernant la taxe d'habitation qui sera généralisée à toutes les communes et que certains

devraient payer double, est une chose que Louisa Hanoune a jugé d'anticonstitutionnelle, car tous les citoyens sont égaux. Un impôt qui, selon la même responsable, réduira le pouvoir d'achat déjà fragilisé avec l'inflation et la dépréciation de la monnaie nationale. Dans tout ce bouillonnement causé principalement par la baisse du prix du baril, la secrétaire du parti s'est demandée comment se comportera le gouvernement devant des cas d'émeutes ou des grèves de travailleurs? Concernant l'éventuel recours à l'endettement extérieur, vu la balance économique du pays très déficitaire, et du fait que les réserves de changes s'épuisent, la secrétaire du Parti des travailleurs, a qualifié cette alternative de scénario de la crise grecque. Selon la même personne, il faut commencer en particulier par la criminalisation de la fraude, source de plusieurs préjudices à l'économie nationale. «L'Algérie est ouverte aujourd'hui à tous les vents, à toutes les tempêtes, car les digues sont en train de sauter, et cette porte constituera une voie d'ingérence étrangère», a conclu la secrétaire du Parti des travailleurs Louisa Hanoune.

Mohamed Mabkhout

Après ceux des fruits et légumes frais

Les prix des légumes secs en forte hausse

■ Avec les dépenses de la rentrée scolaire, le pouvoir d'achat des Algériens a pris un sacré coup durant ce mois. En plus de la flambée des prix des fruits et légumes, le consommateur subit, impuissant, les contrecoups d'une augmentation générale des prix des produits de première nécessité, notamment ceux des légumes secs qui ont connu, ces derniers temps, une hausse vertigineuse.

Par Meriem Benchaouia

Pâtes, semoules, riz, couscous, haricots, lentilles... Beaucoup de produits de large consommation se vendent plus cher. La dépréciation du dinar, qui a engendré une hausse des prix des produits importés, explique en partie cette tendance. Avec les dépenses de la rentrée scolaire, le pouvoir d'achat des Algériens a pris un sacré coup durant ce mois. En plus de la flambée des prix des fruits et légumes, le consommateur subit, impuissant, les contrecoups d'une augmentation générale des prix des produits de première nécessité, notamment ceux des légumes secs qui ont connu, ces derniers temps, une hausse vertigineuse. Sur le marché, ces produits ont subi des augmentations de 40 à 60 DA, selon le produit, sa qualité et son origine. En effet, les citoyens ne parlent que de cette cherté excessive qui touche, sans exception, tous les féculeux. Cette flambée des prix de ces denrées alimentaires laisse pantois plus d'un. Interrogés, les commerçants ne donnaient guère de réponses convaincantes quant à ce renchérissement inexplicable de cette denrée tant prisée par les ménages et par les gérants des restaurants. Pour en savoir un peu plus à ce



PH/D. R. sujet, nous avons effectué une tournée chez les commerces de l'alimentation générale d'Alger. Les données recueillies sur le terrain corroborent ce constat. «Ce sont des produits d'importation !», nous dira un jeune commerçant pour justifier cette cherté. Ce qui explique cette flambée, dira un autre vendeur, c'est la demande en légumes secs qui ne cesse d'augmenter «parce que les gens ne peuvent pas s'approvisionner en légumes frais». «Les clients consomment beaucoup moins depuis l'entrée en vigueur de ces augmenta-

tions», souligne un commerçant qui révèle : «Nous avons dû réduire nos achats auprès de nos fournisseurs». Un autre commerçant qui exerce dans un quartier populaire affirme avoir perçu «un changement dans le comportement de sa clientèle». Il dit avoir constaté qu'«un client qui avait l'habitude d'acheter ces produits en quantités de 1,5 à 2 kg, a réduit ses achats à 1 kg ou 500 gr dans certains cas». À l'exemple des haricots blancs qui sont désormais à 200,00 DA, les lentilles qui se vendaient à 150 DA/kg, il y a quelques mois,

ont passées à 210 DA. La même progression est constatée pour les autres produits, notamment les pois cassés, les pois chiches, la semoule, les pâtes, le couscous. En effet, les prix des poids chiches sont passés de 180 à 190 DA le kg, ceux de la semoule à 70 DA et le couscous à 150 DA au lieu de 130 DA. Les prix des pâtes (toutes marques confondues) ont augmenté de 20 à 30 DA selon la variété. Le riz de bonne qualité est cédé à 150 DA/kg ! Les pois cassés, quant à eux, sont affichés à 150 DA/kg.

M. B.

Administrations et organismes publics

Sellal ordonne plus de rigueur dans la gestion financière

Le Premier ministre Abdelmalek Sellal a demandé aux membres du gouvernement de veiller à une gestion plus rigoureuse des ressources financières allouées aux administrations, organismes et établissements publics, selon une instruction dont l'APS a obtenu une copie. «Dans le cadre de la rationalisation des dépenses publiques (...), je vous instruis de veiller personnellement à l'effet d'attirer l'attention des gestionnaires des administrations, orga-

nismes et établissements publics sous votre tutelle à faire preuve de plus de rigueur dans la gestion des ressources financières qui leur sont allouées», a indiqué M. Sellal dans son instruction datée du 10 septembre. Ces ressources doivent être orientées exclusivement aux dépenses incompressibles afin d'assurer les missions dont elles sont investies et «ne doivent en aucun cas être affectées à des dépenses superflues», souligne-t-il. Les administrations et orga-

nismes publics sont tenus ainsi de diminuer de 4% leurs dépenses de fonctionnement et de 20% les prestations téléphoniques et achat de fournitures alors que les cadeaux de fin d'année sont à proscrire, précise M. Sellal, expliquant que ces réductions étaient «une nécessité fondamentale». Cette démarche nécessite, poursuit-il, un audit et un contrôle précis sur ces actes de gestion en matière de dépenses afin de moraliser l'action publique. Pour leurs parts,

les organismes chargés du contrôle de la dépense publique seront tenus responsables de toute complication ou défaillance, souligne le Premier ministre, ajoutant que des sanctions administratives seraient prises à l'encontre de tout responsable défaillant. M. Sellal a demandé, dans le cadre de la «stricte» mise en œuvre de ces dispositions, de gérer de manière «rigoureuse et efficiente» les missions à l'étranger en limitant notamment leurs nombre et durée. Slim O./APS

Blida

Près de mille dossiers d'investissement privé en stand-by

Près de mille dossiers d'investissements proposés par des opérateurs économiques locaux sont en stand-by dans la wilaya de Blida, a révélé mercredi le wali, Abdelkader Bouazghi. Les projets d'investissements, répartis sur plusieurs secteurs, sont d'un montant global dépassant les 1 000 milliards DA, a-t-il précisé lors d'une rencontre avec les

représentants des médias, indiquant qu'il s'agissait de «dossiers qui attendent le feu vert depuis quelques années». «Les services concernés sont à pied d'œuvre dans l'étude des différents dossiers d'investisseurs, dont les projets sont jugés porteurs et fiables. Les concernés seront convoqués incessamment pour concertation, avant qu'ils

entament la concrétisation de leurs investissements», a-t-il encore souligné. La lutte contre les lourdeurs bureaucratiques et les différentes formes d'obstacles entravant l'acte d'investissement est au cœur de la nouvelle démarche du gouvernement, a-t-il rappelé, invitant, à ce propos, les porteurs de projets à se rapprocher des services de la

wilaya afin de «bénéficier de tout l'accompagnement nécessaire». D'autre part, le wali a affirmé que la propreté de l'environnement constitue, également, une «priorité» et que des efforts «colossaux» seront déployés pour débarrasser les différents quartiers de la ville et des 25 communes de la wilaya de toutes les formes de déchets. G. H.

LA QUESTION DU JOUR

Opposants à la calculette

Suite de la page une

Or il y a quelque temps, ce n'était pas sur le prix du baril qu'ils fondaient leur espoir, mais sur les problèmes de santé de ce même Bouteflika. Ce changement d'optique est tout bénéfique pour eux. En effet, il est beaucoup plus facile de calculer la vitesse à laquelle s'épuisent les réserves financières d'un Etat, qui plus est dépendant d'une seule ressource, que les forces physiques d'un homme. N'empêche, il y a un bel accord entre eux sur le fait qu'ils n'auront pas à prendre leur mal en patience pendant très longtemps. Deux ans, pour l'un, trois pour l'autre ; dans le pire des cas, quatre ans, croit savoir un troisième, et le pouvoir non seulement ne serait pas en capacité d'acheter la paix sociale, mais même pas de quoi faire tourner la machine au plus bas régime qui soit, avant que le moteur ne cale tout à fait parce que ne recevant pas suffisamment de carburant pour continuer de tourner. Cette mathématisation (arithmétisation) conviendrait peut-être mieux) du discours des opposants tient à un fonds commun : la conviction que l'Etat algérien n'est pas une construction politique, le produit d'une histoire et d'un peuple, mais une sorte d'entreprise, pas même économique d'ailleurs, mais rentière, en ce sens qu'il tire le meilleur de ses ressources en vendant à l'extérieur une richesse du sous-sol toute faite, à portée de la main, autant dire qui se produit toute seule. Il est appelé cet Etat l'Etat rentier. Par définition, un Etat rentier n'existe que dans la mesure où il dispose d'une rente. Si celle-ci est en train de s'épuiser pour une raison naturelle, ou si pour une raison autre elle perd de sa valeur de façon irréversible, il devient alors possible de calculer de façon probante, sinon exacte, l'espérance de vie du régime qui vit d'elle. Soit 200 milliards de dollars de réserve (ce n'est pas le chiffre exact, mais une hypothèse pour faire plus simple encore que Benbitou), et supposons que le pays en consomme entre 60 et 80 milliards chaque année. Avec un baril qui n'arrête pas de baisser, il faut puiser dans ces réserves des sommes de plus en plus grandes pour boucler chaque année le budget. La vitesse à laquelle vont fondre ces réserves dépendra évidemment des sommes distraites annuellement. Qui sait la cerner au plus près saura du même coup le nombre d'années qu'il reste à l'Etat algérien avant de se désintégrer. Tel est en substance le discours de ce qui fait office d'opposition en Algérie. Il n'est pas apparu depuis le retournement du marché pétrolier, lui-même consécutif à la crise économique, mais depuis bien plus longtemps. Il ne serait pas étonnant de le faire remonter aux premières années de l'indépendance. Il serait dans ce cas aussi vieux que l'Etat national algérien. Son inspiration colonialiste se dénoncerait alors d'elle-même. M. H.

Finances/Entreprises

Sonelgaz compte lancer un emprunt obligataire en 2016

LE GROUPE Sonelgaz prépare un nouvel emprunt obligataire qui devrait être lancé en 2016, a annoncé hier le ministre des Finances, Abderrahmane Benkhalfa. «On agit sur ce groupe pour qu'il soit de nouveau sur le marché obligataire en 2016», a souligné le ministre lors d'une rencontre sur la dynamisation du marché boursier sans donner plus de détails. «Pour les pouvoirs publics, on travaille pour que le panel des entreprises publiques de taille deviennent des émettrices comme Sonelgaz», a-t-il ajouté. Le groupe Sonelgaz se prépare pour le lancement de cet emprunt après avoir présenté une demande auprès de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob), a indiqué son président Abdelhakim Berrah à la presse, en marge de cette rencontre. «Sonelgaz a un programme d'investissements qui dépassent les 15 milliards de dollars qui devrait être réalisé en recourant au financement du marché», a estimé M. Berrah qui n'a pas donné le montant de cet emprunt. En 2008, Sonelgaz avait déjà lancé un emprunt obligataire grand public d'un montant de 25 milliards de DA.

Halim N.

Médéa

Plus de 2 000 secouristes bénévoles formés

AU TOTAL, 2 101 secouristes bénévoles ont été formés dans la wilaya de Médéa, à la faveur de l'opération «un secouriste par famille» a-t-on appris, hier, auprès de la direction locale de la Protection civile. Selon la même source, 1 930 secouristes hommes et 171 secouristes femmes ont été formés aux techniques de secourisme de masse et aux soins d'urgence, durant les différents cycles d'initiation organisés, depuis 2010, à travers les structures d'intervention locales de la Protection civile dans le cadre de l'opération «un secouriste par famille», en vue d'inculquer aux citoyens une culture préventive et former des secouristes bénévoles capables d'apporter leur soutien aux sauveteurs professionnels, en cas de sinistre ou catastrophe majeure, a-t-on noté. L'opération «un secouriste par famille» a été initiée en 2010 par la direction générale de la Protection civile. Sur cet effectif de bénévoles, 120 ont suivi un stage de perfectionnement, dans le cadre de l'opération «secouriste volontaire de proximité» (SVP), a ajouté la même source, précisant que dix groupes, composés de 12 personnes, ont reçu une formation poussée en matière de soins d'urgence, de prise en charge des victimes d'accidents domestiques ou des accidents, ainsi que sur les techniques d'intervention sur les lieux d'accidents et des sinistres naturels et l'organisation des secours.

APS

De nouvelles dispositions dans le code de procédure pénale

Vers la limitation de la détention provisoire

■ Cette loi qui a fait polémique et divisé les hommes de loi verra de nouvelles dispositions prévues dans le cadre du code de procédure pénale, lesquelles seront présentées à l'APN et ont pour objectif de «réduire le champ d'application de la détention provisoire».



PFD - R

Par Yasmine Ayadi

Les dispositions introduites dans le code de procédure pénale, qui sera présentée à l'Assemblée populaire nationale (APN) cette semaine, visent notamment à «réduire le champ d'application de la détention provisoire». La réforme engagée à travers le projet de loi portant approbation de l'ordonnance n°15-02 du 23 juillet 2015 modifiant et complétant l'ordonnance n°66-155 du 8 juin 1966 portant code de procédure pénale, a pour objectif d'«affirmer le caractère exceptionnel de la détention provisoire». Le texte, dont l'APS a obtenu une copie, prévoit de nouveaux critères pour l'encadrement de la détention provisoire et la limitation de son champ d'application aux seuls crimes et aux délits punis d'une peine privative de liberté de plus de trois ans. Ceci «évitera le recours à la détention provisoire dans les infractions involontaires sauf dans les cas où la mort s'en est suivie», est-il précisé dans le document. Le projet souligne que dans

la même perspective, le dispositif en vigueur sera «renforcé» par l'introduction de la surveillance électronique comme alternative à la détention. Le projet de loi veut également «donner un rôle plus actif au ministère public durant toutes les phases de la procédure ainsi qu'à mettre en place une réponse pénale adaptée et proportionnée aux affaires de faible gravité».

Un dispositif de protection des témoins et des victimes

Les nouvelles dispositions œuvrent également, est-il expliqué dans l'exposé des motifs de ce texte, à simplifier la procédure de pourvoi en cassation, d'élargir la compétence extraterritoriale des tribunaux algériens pour connaître certaines infractions. Il s'agit également d'encadrer le droit à l'information au cours de l'enquête préliminaire et de mettre en place un dispositif de protection des témoins et des victimes, comme il est prévu des dispositions diverses tendant à

améliorer les capacités et l'efficacité de la justice pénale. Le texte qui est scindé en 11 axes traitant de différents aspects du fonctionnement de la justice, évoque aussi «le renforcement du rôle du ministère public et la mise en place de mécanismes permettant une gestion plus efficace de l'action publique». Les autres axes ont trait notamment à la protection des témoins, des experts et des victimes, et au recours aux médias pour lancer des appels à témoins ainsi que des dispositions tendant à garantir la bonne administration de la justice et d'autres relatives à l'exécution des peines. Le onzième et dernier axe a trait aux dispositions qui «subordonnent la mise en mouvement de l'action publique à l'encontre des dirigeants des entreprises publiques économiques, dont l'Etat détient l'intégralité du capital ou à capitaux mixtes, à la plainte préalable des organes sociaux de l'entreprise prévus par le code de commerce et la législation en vigueur».

Y. A.

Groupe RCD et élus FSLD de l'APW de Béjaïa

«Nous faisons aux citoyens le serment de dénoncer chaque dérive»

Le groupe des élus RCD et élus transfuges du FFS appartenant au Forum socialiste pour la liberté et la démocratie (FSLD) ont réitéré leur «exigence d'une commission d'enquête sur la gestion douteuse du chapitre 914, relatif aux subventions allouées par l'APW aux associations». Dans une déclaration qui nous a été transmise avant-hier, ces derniers se sont engagés à «mettre à nu les dérives et les malversations de ceux qui ont pris en otage le destin de notre wilaya». Ils soutiennent ne pas être «impliqués» dans le blocage du fonctionnement de l'APW depuis 9 mois et promettent de réagir et d'être aux côtés des citoyens. «Nous élus du RCD et du Forum socialiste, qui ne sommes ni impliqués ni artisans

du blocage du fonctionnement de l'Assemblée qui a duré 9 mois, demeurons fidèles à nos engagements et resterons mobilisés aux côtés des citoyens de la wilaya, en portant haut et fort, au sein de l'APW, leurs aspirations», lit-on dans le document. Et d'ajouter : «Nous leur faisons le serment de dénoncer chaque dérive et de porter à la connaissance de l'opinion publique toute action ou décision allant à l'encontre des intérêts de notre région et de sa population». Les auteurs de la déclaration sont revenus sur la tenue de la dernière session APW qui a vu le remaniement de l'exécutif grâce au ralliement de six élus issus FLN aux groupes FFS et RND, estimant que «le président de l'APW est otage consentant d'une poignée d'indi-

vidus et au lieu de s'attaquer aux racines du blocage continue à nier la faillite de son exécutif». Pour eux, «l'attente imposée au citoyen de Bgayet afin de voir son Assemblée de wilaya fonctionner selon les normes et les textes a permis au FFS de reconstituer, après neuf longs mois, une majorité perdue, au prix de marchandages occultes et en débauchant quelques élus, prouve s'il est besoin, l'ordre de priorité et de préoccupations que se fait le parti aux commandes à l'APW de Bgayet depuis 18 ans» qualifiant le déblocage de l'APW d'«une énième traître-recomposition basée sur une alliance d'individus aux intérêts insatiables au détriment du développement». Pour les rédacteurs de la déclaration, il ne fait aucun doute «après

plusieurs années d'inertie et neuf mois de blocage injustifié, le destin de l'APW est de nouveau entre les mains de gens aux intérêts occultes qui poursuivront leurs pratiques de prédation». Ils sont revenus aussi sur le refus du P/APW de traiter de la conformité de l'Assemblée, notamment l'abandon du mandat par deux élus du FFS, l'expédition de la session sans débats, qui sont, selon eux, «en totale violation des lois ; les règles les plus élémentaires de la démocratie ont été bafouées 9 mois durant». Les élus des deux camps s'interrogent pourquoi le déblocage est possible aujourd'hui, avec une session expédiée en 10 minutes, et ne l'a pas été quand la majorité était en défaveur du FFS.

Hocine Cherfa

Douanes/Commerce extérieur

Renforcement du dispositif de l'opérateur économique agréé

■ Le statut d'opérateur économique agréé (OEA), entré en vigueur depuis trois ans pour faciliter les procédures de dédouanement, vient d'être renforcé par la direction générale des Douanes (DGD) en introduisant plus de facilitations, notamment en faveur de l'exportation, a appris l'APS auprès de cette institution.

Par Ahmed O.

Une nouvelle circulaire signée par le directeur général des Douanes le 30 juillet dernier, abrogeant celle de juillet 2012 relative à la mise en œuvre du statut de l'OEA, a simplifié davantage les procédures de dédouanement au profit des opérateurs agréés et notamment les exportateurs. Un contrôle intelligent, limitant le passage par scanner à seulement 40% des marchandises contrôlées, a été ainsi instauré. Pour les marchandises ciblées par un scanning et lorsqu'il s'agit d'un nombre de conteneurs ou autres engins de transport important dépassant cinq unités, «la douane procède à un ciblage d'un nombre ne dépassant pas les 40%, un ciblage qui sera automatisé dès qu'il est possible», selon la circulaire. Le contrôle physique des marchandises ne peut être cumulé avec le passage au scanner sauf si ce dernier donne de «fortes présomptions de fraude», et lorsqu'elle est décidée, elle est effectuée sur le site de l'opérateur ou sur un site de son choix. L'autorisation d'une visite approfondie de la déclaration ou de la marchandise est du ressort exclusif du chef d'inspection divisionnaire des douanes. Cette vérification est en plus effectuée «dans la célérité la plus totale, par les services de l'inspection principale des brigades, de concert avec ceux chargés de la vérification», selon la circulaire. Au cas où le résultat du scanning



indique qu'il n'y a «rien à signaler», la marchandise est immédiatement enlevée ou exportée. En dehors de cas de marchandises prohibées ou soumises à une formalité particulière préalable à l'exportation, tout litige avec les services des Douanes n'ouvre pas droit à ces dernières de bloquer la marchandise destinée à l'exportation. La marchandise sera ainsi normalement exportée et le litige la concernant est traité après son exportation. D'autre part, les marchandises destinées à l'exportation bénéficient désormais de la «priorité» dans la mise à quai et dans la constatation du vu à l'embarquement. Et pour inciter les opérateurs bénéficiant du circuit vert à intégrer le statut de l'OEA, l'administration douanière a décidé de réserver ce circuit, à compter

du premier novembre prochain, aux seuls OEA. La Douane invite ainsi tous les opérateurs inscrits dans ce circuit, actuellement au nombre de 80, à introduire leurs demandes de bénéfice du statut de l'OEA. D'autres facilitations douanières ont été par ailleurs intégrées au profit des exportateurs et importateurs à pied d'égalité.

Il s'agit, par exemple, de la reconduction automatique d'une procédure douanière, l'acceptation de chèques non certifiés pour le paiement des droits et taxes ainsi que la dispense des autorisations préalables pour les opérations s'inscrivant dans le cadre des régimes douaniers économiques et pour les demandes de mains levées de dépôts ou le dédouanement des marchandises pour propre

compte. Les opérateurs agréés ne sont désormais tenus de fournir un mandat qu'à la première opération de dédouanement et non pas à chaque opération comme c'était le cas avant l'entrée en vigueur de la nouvelle circulaire.

Moins de 200 OEA à ce jour : manque de communication et peur de la transparence

Enfin, les importateurs pour la revente en l'état, actuellement exclus du statut, pourront prétendre au bénéfice de l'OEA selon les modalités qui seront déterminées prochainement par un arrêté conjoint du ministère des Finances et celui du Commerce, annonce la circulaire. Depuis l'entrée en vigueur du statut de l'OEA en 2012, à peine 199 opérateurs l'ont intégré. Des chefs d'entreprises invités récemment par l'administration douanière pour se concerter autour des procédures de dédouanement et d'autres contraintes rencontrées, ont exprimé pourtant une satisfaction vis-à-vis des facilitations proposées par l'OEA et détaillées lors de la rencontre. Le manque de communication sur ce statut est dès lors pointé du doigt par les opérateurs économiques et même reconnu par l'administration douanière. «Le faible taux d'adhésion à ce dispositif est le résultat d'une mauvaise information... le problème est essentiel-

lement un problème de communication», dira Chelgoum Djamel, entrepreneur membre du FCE (Forum des chefs d'entreprises). Le manque de confiance et la crainte d'un contrôle caché derrière l'OEA seraient également responsables de ce «désintérêt» pour le dispositif, selon lui. «L'opérateur a toujours ce problème de confiance envers son administration, il pense, qu'en se faisant agréer, il sera plus contrôlé et plus regardé par l'administration fiscale notamment», explique cet entrepreneur. L'OEA est «une mesure en faveur de l'entreprise mais qui n'a pas été malheureusement entourée d'une bonne vulgarisation. En plus, nous n'avons pas encore cette culture de transparence», soutient de son côté Nait Abdelaziz, président de la Confédération nationale du patronat algérien (CNPA). Pour bénéficier du statut de l'OEA, les opérateurs doivent remplir un cahier des charges dans lequel figureront toutes les informations relatives à l'entreprise et qui servira de fiche de renseignement aux Douanes qui vont soumettre l'entreprise à un audit, dont la durée peut aller d'un à six mois. En cas de fraude, les avantages et les facilitations accordés par l'OEA seront suspendus et l'opérateur s'exposera à des sanctions pouvant aller jusqu'à la poursuite judiciaire et l'inscription de son nom, ou sa raison sociale, sur le fichier national des fraudeurs.

A. O. / APS

Fiscalité

L'impôt forfaitaire unique sera calculé par les contribuables eux-mêmes dès 2016

L'impôt forfaitaire unique (IFU) sera calculé et déclaré par les contribuables eux-mêmes à compter de février 2016, une mesure qui facilitera la tâche au déclarant et à l'administration fiscale, a indiqué le directeur général des impôts, Abderrahmane Raouia. Cette autodéclaration de l'IFU, introduite par la loi de finances complémentaire (LFC) pour 2015 «est très importante car elle réduira les procédures de contentieux et soulagera l'administration fiscale de la lourde gestion de cet impôt», a estimé M. Raouia qui était l'invité des «Débats du FCE» (Forum des chefs d'entreprises). L'article 23 de la LFC 2015 stipule que «les contribuables soumis à l'impôt forfaitaire unique doivent procéder au calcul de l'impôt dû et le reverser à l'administration fiscale suivant la périodicité prévue». Les contribuables concernés sont ainsi tenus de souscrire une déclaration complémentaire entre le 15 et le 30 janvier de l'année N+1, et de payer l'impôt y relatif, en cas de réalisation d'un chiffre d'affaires dépassant celui déclaré par eux au titre de l'année N. L'administration fiscale peut ensuite, selon le même

article, rectifier les bases déclarées, par un rôle individuel, en cas de possession d'éléments décelant des insuffisances de déclaration. Cette rectification ne peut être opérée qu'après l'expiration du délai nécessaire pour la

souscription de la déclaration rectificative. En cas de contestation des bases retenues, la loi autorise le contribuable à adresser un recours. L'IFU est imposé aux personnes physiques ou morales, les sociétés et coopéra-

tives exerçant une activité industrielle, commerciale, artisanale ou de profession non commerciale dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 30 millions de DA. Son taux est de 5% pour les activités de production et de

vente de biens et de 12%, pour les autres activités. Interrogé par ailleurs sur le déroulement du programme de mise en conformité fiscale volontaire (MCFV), lancé en août dernier, il a réitéré qu'il «ne s'agissait pas d'amnistie fiscale» mais d'une «démarche visant à banaliser l'argent informel». Il a rappelé qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, la loi sera appliquée pour les détenteurs de fonds informels n'ayant pas souscrit à ce dispositif. La LFC 2015 (article 43) a fixé une taxation forfaitaire libératoire de 7% applicable sur les sommes déposées auprès des banques dans le cadre d'un programme inédit en Algérie : la mise en conformité fiscale volontaire dont la date limite a été fixée au 31 décembre 2016. A une question d'un journaliste sur un début d'austérité qui serait engagé par la LFC 2015, M. Raouia a répondu qu'il «n'y avait pas de mesures d'austérité du moment que beaucoup de taxes ont été réduites au profit de l'entreprise productrice alors que d'autres ont été juste réajustées» avant d'ajouter : «S'il y avait austérité vous aurez trouvé des mesures différentes».

Souad L.

Création à Alger d'une Commission mixte de coopération industrielle

Algérie-Italie

UN MÉMORANDUM d'entente pour la création d'une Commission mixte de coopération industrielle a été signé, mardi à Alger, entre le ministère de l'Industrie et des Mines, Abdesslem Bouchouareb, et le ministre italien du Développement économique, M^{re} Federica Gudi, en visite de travail à Alger. Cette commission aura pour missions essentielles de cerner les opportunités de partenariats industriels et technologiques susceptibles de diversifier les relations industrielles bilatérales et encourager les opérateurs des deux pays à nouer des partenariats dans différentes filières, a-t-

on indiqué. Intervenant à l'issue d'une séance de travail entre les responsables des deux parties, M. Bouchouareb a indiqué que ce «dispositif va permettre de suivre tous les projets et prendra en charge tous les problèmes qui peuvent surgir afin d'accélérer le partenariat avec l'Italie». Selon le ministre, «plusieurs projets structurants» ont été abordés lors de la réunion du travail dans plusieurs domaines, notamment dans les secteurs de l'énergie, l'électricité et la mécanique. Evoquant les partenariats dans le domaine de la mécanique, M. Bouchouareb a indiqué que les projets entre les deux pays «avancent bien», affirmant que le constructeur Fiat «va enfin venir s'installer en Algérie», dans le cadre d'un partenariat pour une usine de montage avec

un privé algérien. De plus, a-t-il dit, le constructeur Iveco est sur «le point de finaliser» un accord pour l'implantation d'une usine de montage en Algérie également en partenariat avec le groupe Ival. L'usine de véhicules utilitaires de la marque italienne Iveco, prévue à Bouira entrera en production fin 2016. Cette unité aura, dans un premier temps, une capacité de montage de 1 000 à 1 500 véhicules par an, avec un taux d'intégration qui devrait se situer entre 17 et 20%, selon le groupe Ival. M. Bouchouareb a ajouté que la volonté du gouvernement algérien est d'aller vers un «grand pôle» de la mécanique industriel à Oran, autour duquel s'activeront des PME sous-traitantes. R.E.

Constantine/ Autoroute Est-Ouest

La totalité du tronçon traversant la wilaya livrée avant fin 2015

■ La totalité du tronçon de l'autoroute Est-Ouest traversant la wilaya de Constantine, dont un segment d'une trentaine de km (y compris le contournement de Djebel Ouahch) est en chantier et sera ouverte à la circulation «avant fin 2015», a affirmé le wali, Hocine Ouadah.

Par Lamine D.

Ce responsable a ajouté, dans une déclaration à l'issue d'une visite dans différents chantiers relevant du secteur des travaux publics, que d'ici à la fin de cette année, les usagers de l'autoroute Est-Ouest pourront traverser d'un trait le parcours Alger-El Tarf. Le wali qui s'est félicité de cet acquis de «première importance», a également souligné que l'Etat a mobilisé «tous les moyens nécessaires» pour permettre la livraison de ce tronçon autoroutier «névralgique». Le segment restant de l'autoroute, dans sa partie transitant par Constantine, reliera Djebel Ouahch au lieu-dit El Kentour, près des limites administratives de la wilaya voisine de Skikda, ont précisé, sur place, les responsables locaux du secteur, rappelant que la wilaya est traversée par l'autoroute sur un linéaire de 65 km, dont 33 sont ouverts à la circulation. Au cours de sa tournée, M.



Quadah s'est notamment enquis de l'état d'avancement des travaux de réalisation du contournement de Djebel Ouahch, sur 13 km. Un tronçon devant être réceptionné et ouvert aux usagers «avant l'hiver», a-t-on affirmé. Le wali a insisté sur le fait que le «plan organisationnel» mis en place il y a quelques mois par la tutelle, à la suite des retards enregistrés dans la réalisation de

ce contournement «ont donné leurs fruits» et le résultat est aujourd'hui «plus que probant». Plusieurs portions de ce contournement dont la réalisation avait été décidée à la suite de l'affaissement qui avait affecté un des tunnels de Djebel Ouahch ont été achevées et le produit noir déjà épandu, a-t-on constaté sur place. Le wali avait entamé sa visite au chantier de

modernisation de la route nationale (RN) n° 20 reliant El Khroub à Ain Abid sur 20 km, où il a donné des instructions fermes à l'effet de «lever toutes les contraintes entravant l'avancement des travaux sur un linéaire de 2 km». La déviation des câbles électriques et de fibre optique, la démolition d'un pont métallique situé sur le tracé et l'évacuation des familles rési-

dant dans des logements situés sur l'emprise de la chaussée figurent parmi les principales contraintes soulevées sur place.

L. D./APS

Naâma 2 000 places universitaires à réceptionner prochainement

DEUX-MILLE nouvelles places pédagogiques seront réceptionnées par le secteur de l'Enseignement supérieur dans la wilaya de Naâma, a-t-on appris auprès de la direction locale des équipements publics. Retenues au titre de l'extension du centre universitaire Salhi-Ahmed à Naâma, ces structures, qui permettront d'accroître la capacité d'accueil globale de cette institution à 4 000 places, consistent en quatre amphithéâtres, dont la réalisation a atteint un taux de 98%, et qui seront mis en exploitation à la mi-octobre prochain, a précisé le directeur par intérim des équipements publics. Madani Chaâchoue a fait part aussi du lancement des travaux de finition du nouveau bloc pédagogique, regroupant l'administration et les salles d'enseignants, après réévaluation de l'enveloppe de l'opération. En matière d'extension de la capacité d'hébergement universitaire, une nouvelle cité universitaire de 500 lits susceptibles d'accroître la capacité d'accueil à 1 500 lits, sera ouverte en plus de la poursuite des travaux de réalisation d'une résidence de 324 lits, d'une salle de sports, et la réception de 32 logements de fonction destinés au personnel enseignant, a-t-il encore fait savoir. M. Chaâchoue a fait état, en outre, de la réception des études techniques d'un pôle scientifique doté de laboratoires, de salles de travaux pratiques et d'un club d'informatique, susceptibles de permettre l'ouverture de nouvelles filières scientifiques et technologiques. Le centre universitaire de Naâma a accueilli, au titre de la saison 2015-2016, quelque 943 nouveaux étudiants inscrits dans les filières des Sciences et technologies, des Mathématiques, d'Informatique, de Langues et Lettres arabes et de Droit. Cette structure universitaire a procédé, pour renforcer l'encadrement pédagogique, à l'ouverture de 36 nouveaux postes budgétaires pour le recrutement d'enseignants, a ajouté de son côté le directeur des études, Abdelmadjid Mebarki.

R.R.

Beni Saf

Réception prochaine de la nouvelle gare ferroviaire

La nouvelle gare ferroviaire de Beni Saf (30 km d'Ain Témouchent) sera réceptionnée en novembre prochain, a-t-on appris à l'occasion d'une visite de travail du wali dans cette daïra. Réalisée dans le cadre du projet de raccordement de la ville de Beni Saf au réseau ferroviaire national, sur une superficie de 650 mètres carrés et pour une enveloppe de 2,215 milliards DA, elle enregistre un taux d'avancement global de 97 %, a indiqué le représentant de l'Agence nationale des études et de suivi des investissements ferroviaires (Anesrif). Les travaux de cette structure qui renforcera sensiblement le transport de voyageurs et de marchandises entre Beni Saf et le chef-lieu de wilaya, et également entre la ville côtière et le réseau ferroviaire national, sont en voie de finition, a-t-on observé. Il ne reste que les aménagements extérieurs d'un parking pour véhicules et d'espaces verts, a-t-on ajouté. Toujours selon le représentant de l'Anesrif, les travaux de réalisation d'une voie ferrée entre Ain

Témouchent et la gare de marchandises de Beni Saf sur une distance de 3,4 kilomètres enregistrent un taux d'avancement de 85 %. Cette opération a été prise en charge par les entreprises publiques Iferrail, Seror et Starr qui ont réalisé les terrassements sur 3,4 km (déblai et remblai), la pose de la voie sur 4 795 mètres linéaires, une trémie de 167 mètres linéaires, un dalot et le bâtiment voyageurs. La gare sera dotée de deux quais et de huit abris de quais pour les voyageurs de part et d'autre des deux voies, a-t-on encore indiqué. L'intégration de la ligne ferroviaire reliant Ain Témouchent à Beni Saf, sous-utilisée actuellement, est à même de répondre aux besoins sans cesse croissants de déplacements des citoyens entre les deux plus importantes villes de la wilaya, a-t-on souligné. Confrontés aujourd'hui à de multiples difficultés pour se rendre à Beni Saf ou à Ain Témouchent, ces mêmes usagers pourront exploiter cette ligne, réalisée durant les années quatre-vingt, pour les besoins de la

cimenterie de Beni Saf. Lors de sa tournée, le responsable de l'exécutif, Hamou Ahmed Touhami, s'est enquis de l'état d'avancement des projets de logements sociaux dont 1 200 inscrits ces dernières années, qui enregistrent un grand retard. C'est le cas du projet de réalisation des 158 logements publics locatifs (LPL) lancés en mars 2013 pour un coût de 348 848 millions de dinars. Les 145 logements LSP de Ghar El Baroud et 50 LPA de Beni Saf sont dans la même situation. La demande est estimée à 3 000 pour une population d'environ 50 000 habitants dont 1 400 se sont inscrits pour les projets de l'AADL, a-t-on indiqué. Dans la commune Emir Abdelkader, le wali a visité deux terrains de sports «Matico» en gazon artificiel. Réalisés sur une enveloppe PCD pour une somme de cinq millions de dinars chacun, ces structures sportives seront mises à la disposition de la jeunesse de cette collectivité locale.

Farid K.

Tissemsilt

Baisse de la production céréalière

La wilaya de Tissemsilt a réalisé, cette année, une production de 547 615 quintaux de céréales, soit une baisse de 42 000 qx par rapport à l'année agricole précédente, a-t-on appris de la direction des services agricoles.

La quantité produite est constituée de 488 440 qx de blé dur, 39 816 qx de blé tendre, 106 426 qx d'orge et de 12 533 qx d'avoine sur une superficie globale de 69 991 hectares, selon le service

de régulation de la production végétale et animale. La même source a justifié cette baisse de la production par la faible pluviométrie, notamment aux mois d'avril et mai derniers, qui constituent une période propice à la croissance du blé, et des vents chauds provoquant la sécheresse.

La DSA a enregistré une dégradation de 8 159 ha de terres réservées aux céréales reconverties en fourrages à cause de la

sécheresse qui sévissait dans la région durant les mois d'avril et de mai.

La Coopérative des céréales et légumes secs (CCLS) a collecté, à ce jour, plus de 300 000 qx de différentes variétés de céréales et l'opération est prévue d'être achevée début octobre prochain.

Par ailleurs, les incendies enregistrés lors de la campagne moissons-battage ont détruit plus de 50 ha de récoltes de blé

dur, notamment dans la commune de Ammari. Pour rappel, la direction du secteur a mobilisé, en coordination avec les services compétents, des moyens matériels nécessaires à la réussite de la campagne moissons-battage, achevée dernièrement dont 180 moissonneuses-batteuses, 1 020 tracteurs, 124 camions de transport de la production et dix points de stockage d'une capacité globale de 373 000 qx.

A.M./agences



Libye

Le Parlement reconnu rejette le projet d'accord amendé

■ Le Parlement libyen, reconnu par la communauté internationale, a rejeté les amendements réclamés par l'instance rivale installée à Tripoli sur un projet d'accord sur la formation d'un gouvernement d'unité nationale.



Ph.D.R.

Par Souhila K.

« Le Parlement reste attaché au document paraphé le 12 juillet à Skhirat par sa délégation et toutes les parties à l'exception du Congrès général national (CGN, Parlement rival) », affirme un communiqué du Parlement basé à Tobrouk, dans l'est du pays. « Le Parlement rejette tous les amendements et toutes les modifications apportés au texte de l'accord signé le 12 juillet », poursuit le communiqué du Parlement publié mardi après une séance à Tobrouk. Il souligne en outre avoir appelé ses derniers représentants qui se trouvaient encore au Maroc. Le 12 juillet, un accord de paix et de réconciliation proposé par l'émissaire de l'ONU pour la Libye Bernardino Leon avait été signé à Skhirat (Maroc), par le Parlement reconnu par la communauté internationale mais rejeté par le CGN qui réclamait plusieurs amendements. Après de nouvelles négociations la

semaine dernière, M. Leon avait annoncé dimanche qu'un consensus pour la formation d'un gouvernement d'unité nationale avait enfin été trouvé. Le CGN avait indiqué de son côté s'être entendu avec l'ONU au sujet des amendements. Les deux délégations devaient avoir des consultations en Libye sur le projet d'accord amendé et devaient revenir au Maroc cette semaine avec l'espoir d'entériner le consensus, selon M. Leon. Le CGN avait demandé neuf amendements pour signer l'accord du 12 juillet, notamment le respect du jugement de la Cour suprême basée à Tripoli ayant invalidé l'existence même du Parlement de Tobrouk.

En proie au chaos depuis la chute du régime Kadhafi en 2011, la Libye est livrée aux milices et compte deux pouvoirs rivaux, avec un Parlement basé dans la capitale Tripoli aux mains d'une coalition de milices, Fajr Libya, et un autre à Tobrouk (est), le seul reconnu par la communauté internationale. M. Leon avait dit espérer une signature

de l'accord avant le 20 septembre, avant l'Assemblée générale de l'ONU.

L'EI affirme avoir exécuté un Tunisien

La branche libyenne du groupe Etat islamique (EI) a diffusé hier soir une vidéo montrant l'exécution d'un Tunisien que l'organisation jihadiste accusait d'espionnage pour le compte des forces du gouvernement libyen reconnu par la communauté internationale. Dans une vidéo intitulée «Benghazi est la tombe des vendus», un homme en combinaison orange se présente comme un ressortissant tunisien de 39 ans boulanger à Benghazi (environ 1 000 km à l'est de Tripoli). La vidéo le montre les yeux bandés, entouré d'hommes armés. Lorsque l'un d'eux termine de lire «la condamnation à mort pour espionnage», un autre lui tire plusieurs balles dans la tête à bout portant aux cris d'Allah Akbar («Dieu est grand», en arabe).

Le groupe EI, qui contrôle de

larges zones en Irak et en Syrie, s'est implanté l'an dernier en Libye, profitant du chaos dans lequel ce pays est plongé depuis la chute en 2011 du régime de Mouammar Kadhafi. La Libye compte actuellement deux autorités rivales : l'une à Tripoli sous la coupe de Fajr Libya, coalition de milices dont certaines islamistes, et l'autre - reconnue par la communauté internationale - à Tobrouk (est). Leurs forces se livrent des combats incessants, notamment à Benghazi où des centaines de personnes ont été tuées depuis juillet 2014. Deux journalistes tunisiens, Sofiene Chourabi, un blogueur très actif lors de la révolution tunisienne de janvier 2011, et le photographe Nadhir Ktari, sont portés disparus depuis le 8 septembre 2014 en Libye. La branche libyenne de l'EI avait affirmé début janvier les avoir exécutés mais le ministre tunisien des Affaires étrangères a récemment affirmé disposer de «preuves irréfutables» qu'ils sont bien vivants.

S.K./Agences

Maroc

Hollande à Tanger ce week-end

C'est le seul déplacement à l'étranger qu'il a omis d'annoncer lors de sa sixième conférence de presse, la semaine dernière à l'Élysée. Le président François Hollande ira ce week-end au Maroc à l'invitation du roi Mohammed VI. Une «visite de travail qui sera aussi une visite d'amitié», a indiqué lundi l'Élysée dans un communiqué.

Cette visite «permettra aux deux chefs d'Etat d'avoir un très large échange de vues et de faire progresser la coopération bilatérale dans plusieurs domaines, notamment la lutte contre la radicalisation, le développement

économique, la préparation de la présidence française de la COP21 et de la présidence marocaine de la COP22 en 2106», a-t-on précisé de même source. Paris se prépare à l'organisation en décembre d'une conférence internationale sur le changement climatique.

Une volonté d'apaisement

Cependant, Hollande au Maroc, c'est aussi la volonté d'apaisement entre les deux pays après une année de brouille politico-judiciaire. La visite privée en février du roi du

Maroc à Paris, où il a été reçu par Hollande, a initié le réchauffement.

S'en sont suivis les voyages des ministres français de l'Intérieur, puis des Affaires étrangères, au Maroc. Les relations entre Rabat et Paris se sont réchauffées malgré quelques couacs comme ce fut le cas, récemment encore, avec l'affaire des journalistes français Eric Laurent et Catherine Graciet, soupçonnés d'extorsion de fonds sur la personne du roi du Maroc en échange de la non-publication de leur ouvrage. Les deux écrivains étaient arrêtés en

flagrant délit à la sortie d'une «négociation» avec un émissaire marocain dans un hôtel parisien avec deux enveloppes contenant chacune 40 000 €. A l'issue de leur garde à vue, ils ont été mis en examen pour «chantage» et «extorsion de fonds» et remis en liberté sous contrôle judiciaire. Eux dénoncent un piège. L'affaire a fait couler beaucoup d'encre des deux côtés de la Méditerranée.

«Un mauvais film», avait alors jugé Laurent Fabius, assurant que Paris et Rabat sont liés par une «amitié très forte».

R.G./Le monde

Tunisie CMR sur la stratégie de lutte contre la contrebande et le commerce parallèle

LES INDICES quantitatifs sur les impacts du phénomène de la contrebande et du commerce parallèle, révèlent des pertes fiscales pour le budget de l'Etat de l'ordre de 1,2 milliard de dinars, dont 500 millions de dinars de taxes douanières. Les mêmes données indiquent que le volume des échanges transfrontaliers illégaux avec la Libye a dépassé 1,8 milliard de dinars, précise un communiqué publié par la présidence du gouvernement. Le volume du commerce parallèle avec la Libye a atteint plus de la moitié des échanges légaux. Avec l'Algérie, le commerce parallèle a atteint le même niveau des échanges légaux (dont 60% concernent le commerce des hydrocarbures), souligne la même source. Un conseil ministériel restreint (CMR) tenu lundi au palais du gouvernement, à la Kasbah, sous la présidence du Chef du gouvernement Habib Essid et consacré à l'examen de la stratégie de lutte contre la contrebande et le commerce parallèle, a appelé à la nécessité de mettre en place des points avancés de contrôle douanier aux niveaux régional et local, chargés de contrôler les produits destinés à l'exportation. Le CMR a, par ailleurs, recommandé de mettre en place un réseau de contrôle mobile mixte (douane, garde nationale et contrôle économique) autour des zones frontalières et des ports. Il s'agit, en outre, de développer l'utilisation des nouvelles technologies de la communication. Il y a lieu, selon Essid, d'élaborer un plan de communication visant à sensibiliser toutes les parties quant aux dangers de la contrebande et du commerce parallèle sur l'économie nationale, les équilibres financiers de l'Etat et la santé du consommateur. Le chef du gouvernement a, dans ce cadre, appelé à créer une commission technique relevant des hautes commissions mixtes tuniso-algérienne et tuniso-libyenne. Cette structure sera chargée d'assurer le suivi du dossier de la contrebande et de trouver les solutions à même de contrer ce phénomène et d'assurer un flux régulier des échanges.

R.M.

Jérusalem

Calme fragile à Al-Aqsa, Netanyahu veut durcir la répression

■ Règles révisées pour ouvrir le feu, action renforcée contre les mineurs: le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu compte durcir la répression alors qu'un calme précaire est revenu hier sur l'esplanade des Mosquées à Jérusalem après trois jours de violences.

Par Ali O.

M. Netanyahu a promis dans la nuit de mardi à hier d'employer «*tous les moyens nécessaires*» contre ceux qui lancent des pierres, des engins incendiaires, des pétards ou des bombes artisanales sur des policiers et les civils.

Le gouvernement va «*fixer de nouvelles normes de dissuasion et de prévention*», a-t-il dit à l'issue d'une réunion de ses principaux responsables convoquée en soirée à la fin du Nouvel an juif, marqué par trois jours de heurts sur l'esplanade des Mosquées entre Palestiniens et policiers israéliens.

Ces affrontements sur ce site ultra-sensible, révéralés par les musulmans et les juifs, sont une exacerbation du climat de tensions permanentes entre Israéliens et Palestiniens qui règne depuis des mois à Jérusalem, dont la partie orientale et palestinienne (où se trouve l'esplanade) est occupée et annexée par Israël.

Ils retiennent davantage l'attention compte tenu du caractère explosif du lieu et de l'enjeu religieux et international mais la violence s'exprime aussi ailleurs dans la ville: un automobiliste israélien est mort dans la nuit de dimanche à lundi après avoir perdu le contrôle de son véhicule, apparemment à la suite de jets de pierres.

Alors que ces jets de pierres aux limites des quartiers israéliens et palestiniens sont une occurrence

quasi-quotidienne, les derniers mois ont en outre vu se succéder les attaques isolées au couteau ou à la voiture-bélier. Dans un tel contexte, la situation sur l'esplanade des Mosquées, sorte de bastion ultime pour les Palestiniens, fait redouter un embrasement.

«*Les pierres tuent et nous voulons qu'une personne arrêtée pour avoir jeté des pierres soit considérée comme quelqu'un ayant en main une arme mortelle*», a dit le ministre de la Justice Ayelet Shaked sur la radio militaire.

Le gouvernement israélien va se pencher sur de nouvelles règles commandant l'ouverture du feu par les membres des forces de sécurité, a dit M. Netanyahu. Il va également examiner des peines minimales contre les lanceurs de pierres ou de cocktails Molotov, et de lourdes amendes contre les mineurs (que sont très souvent les lanceurs de pierres) mais aussi leurs parents. L'esplanade des Mosquées était tranquille hier, ont constaté les journalistes de l'AFF. La fin mardi soir des festivités du Nouvel an juif semble avoir ramené le calme sur le site et dans les ruelles de la Vieille ville adjacente, également agitées par les troubles pendant trois jours.

Des groupes de juifs ont fait le tour de l'esplanade sous très haute protection et sous les invectives de quelques musulmans.

Cette accalmie reste cependant très fragile. Les juifs entrent mardi soir prochain dans les célébrations de Yom Kippour (le Grand Pardon),



les plus saintes dans leur calendrier. Cette fête et celle de Souccot (fête des cabanes), la semaine d'après, devraient à nouveau voir des juifs converger en grand nombre sur l'esplanade des Mosquées, le mont du Temple dans l'appellation juive. L'inquiétude est d'autant plus vive

que Yom Kippour coïncidera cette année avec la célébration de l'Aïd el-Kébir (fête du sacrifice), moment fort du calendrier musulman.

L'affluence juive sur l'esplanade passe pour un facteur primordial des violences des jours passés. Elle avive l'inquiétude, permanente chez les Palestiniens, que le gou-

vernement israélien ne change les règles qui régissent les lieux.

Celles-ci (le «*statu quo*») permettent aux musulmans de monter quand ils le veulent sur l'esplanade (où se trouvent la mosquée al-Aqsa et le dôme du Rocher). Mais elles restreignent les visites des juifs et des touristes non-musulmans à quelques heures en matinée et interdisent rigoureusement aux juifs d'y prier.

M. Netanyahu a réaffirmé n'avoir aucune intention de toucher au statu quo. Mais il a assuré qu'«*on ne laissera pas les émeutiers empêcher les juifs de visiter le mont du Temple*».

Le Premier ministre israélien est confronté à des pressions contradictoires: dans son gouvernement, l'un des plus à droite de l'histoire du pays, des ministres comme Uri Ariel ou Miri Regev ont ouvertement défendu le droit des juifs à prier sur l'esplanade.

Alors que l'allié américain et la communauté internationale observent avec inquiétude la situation, la Jordanie, gardienne de l'esplanade même si Israël en contrôle tous les accès et seul pays arabe avec l'Égypte à avoir signé la paix avec Israël, a mis l'État hébreu en garde.

A. O.

Liban

Beyrouth encerclée par des montagnes de déchets

A l'entrée nord de Beyrouth, une vision apocalyptique s'offre à la vue des passants: une montagne de déchets dégageant une odeur putride, qui témoigne que la «*crise des ordures*» ayant agité le Liban ces derniers mois est loin d'être terminée.

Cette pile de déchets est le plus grand des dépotoirs sauvages adoptés comme solution provisoire à cette crise qui dure depuis deux mois à Beyrouth et ses environs et avait donné lieu à des manifestations inédites contre la classe politique.

Le principal dépotoir est situé à Karantina, une zone industrielle située non loin des meilleures adresses pour la vie nocturne beyrouthine comme les quartiers branchés de Gemmayzé et Mar Mikhaél. Ce lundi, la décharge a atteint sa capacité maximum, poussant la compagnie privée Sulekian à annoncer qu'elle cessait de collecter les déchets dans la capitale.

Comme en juillet dernier, les déchets ont commencé hier à s'amonceler de nouveau dans des quartiers résidentiels de Beyrouth et de ses banlieues. «*La situation est devenue insupportable*», affirme à l'AFF Ali Yaacoub, un chauffeur travaillant dans une compagnie non loin de la décharge. «*Nous passons ici six heures par jour parmi les odeurs et les insectes*».

A quelques mètres de «*la montagne de Karantina*» – comme on la baptise désormais – Ali et trois de ses collègues prennent leur petit-déjeuner autour d'une table en plastique, en chassant des essaims de mouches.

«*J'ai presque perdu le sens de*

l'odorat», se plaint un superviseur de la compagnie, affirmant que ses employés souffrent de «*vomissements, de diarrhée et de maux d'estomac*». «*Les matières organiques fermentent, multipliant les bactéries qui provoquent les diarrhées et parfois des inflammations cutanées*», explique à l'AFF un expert de l'environnement Ziad Abi Chaker. «*Des maladies pourraient se propager si la crise perdure*», prévient-il.

A l'origine de celle-ci, la fermeture le 17 juillet de la déchetterie de Naamé, au sud de Beyrouth.

Sous la pression de la rue, le gouvernement a annoncé un plan de sortie de crise, basée à moyen terme sur la réhabilitation de deux sites d'enfouissement dans le pays. Le projet a immédiatement été rejeté par les habitants des régions concernées.

Outre Karantina, les déchets s'amoncellent des deux bords de la principale autoroute du nord de Beyrouth: sous les ponts et près de la côte méditerranéenne déjà polluée, à quelques mètres des stations balnéaires.

Sous le pont de Jounié, un épicerie commerciale, les voitures doivent contourner une montagne d'ordures pour pouvoir passer.

A Dora, banlieue nord-est et noeud routier incontournable, un homme a été écrasé par une voiture en traversant l'autoroute, le pont des piétons étant bloqué par une pile de sacs de poubelles.

Sur la route côtière, «*des déchets ont été déversés près des lieux de travail et personne ne peut mettre le nez dehors*», s'indigne Naamtallah Bouari, directeur d'une station-service à Dbayé. Et à l'ap-

proche de la saison d'hiver, on craint que les déchets ne se déversent carrément dans la mer.

Le ministère de la Santé a tiré mardi «*la sonnette d'alarme*», avertissant que les déchets pourraient boucher les canalisations.

Pire, de nombreux citoyens continuent de brûler les déchets ou de les asperger d'insecticides, aggravant la situation.

Le mouvement de protestation, initié par le collectif citoyen «*Vous pouvez*» se poursuit, les militants réclamant une solution durable à la crise.

Mardi, des jeunes ont déchargé, en signe de protestation, des sacs poubelles devant le ministère de l'Environnement. Et tout près du bâtiment, une poignée de militants mènent depuis deux semaines une grève de la faim réclamant la démission du ministre.

Militants et environnementalistes appellent à un plan obligeant les citoyens à faire le tri chez eux et à débloquer des fonds aux municipalités pour qu'elles fassent fonctionner des usines de traitement, soupçonnant les hommes politiques de corruption dans ce dossier.

Les manifestations avaient rapidement pris un caractère politique, les Libanais exprimant leur ras-le-bol contre l'impuissance de l'État et l'absence de services de base comme l'électricité et l'eau, 25 ans après la fin de la guerre civile.

«*Même s'il y a des manifestations tous les jours, personne ne nous écoute*», affirme Ali, débâsabé.



Points chauds

Diplomatie

Par Fouzia Mahmoudi

Lorsque l'on évoque la guerre en Syrie, l'on voit souvent apparaître le chiffre terrifiant de 240 000 morts. Des centaines de milliers de morts causés par un conflit aux multiples acteurs et à la complexité toujours plus opaque. Or, il semblerait que ces centaines de milliers de vies sacrifiées auraient pu être évitées il y a quelques années de cela par les pays occidentaux. En effet, le Prix Nobel et ex-président finlandais Martti Ahtisaari rapporte que l'ambassadeur russe à l'ONU, Vital Tchourkine, aurait proposé un plan de paix avec la Syrie au moment des négociations au sein du Conseil de sécurité, en 2012. Le plan prévoyait de contraindre Bachar el-Assad à quitter le pouvoir à l'issue de négociations avec l'opposition syrienne, articulée autour de trois points: ne pas armer les rebelles, organiser dès à présent des pourparlers entre le régime et l'opposition, et enfin permettre à Bachar el-Assad de se retirer élégamment à l'issue de ces négociations. Mais la proposition avait été rejetée par la France et ses alliés, persuadés que les jours de Bachar el-Assad à la tête de la Syrie étaient comptés. «*Rien ne s'est passé parce qu'ils pensaient tous, comme beaucoup d'autres, qu'Assad allait être renversé en quelques semaines. Ils ont donc jugé qu'il n'y avait pas besoin de faire quoi que ce soit*», se souvient Martti Ahtisaari. Le conflit qui s'était déclenché en mars 2011 avait alors fait moins de 10 000 morts, contre les 240 000 victimes aujourd'hui recensées. Entre août 2014 et août 2015, 80 % des personnes tuées en Syrie sont des victimes de l'armée syrienne, rappelle Slate. Et, trois ans plus tard, l'État islamique a pris une place dramatique sur le terrain et les Syriens qui fuient un conflit sans fin plongent l'Europe dans l'une de ses plus graves crises. Les diplomates se défendent et avancent qu'à cette époque le président syrien était déjà présenté comme un criminel de guerre avec qui ils n'envisageaient donc pas de traiter. Mais quelles que soient les excuses qu'ils avancent, ces diplomates, dont le métier est de faire des choix difficiles et cornéliens, parfois allant contre la morale générale, pour garantir la paix dans le monde ou pour du moins éviter que des centaines de milliers de civils ne soient tués inutilement. Les Syriens aujourd'hui peuvent ainsi remercier le manque terrifiant de vision des Occidentaux, qui se croyant garants de la sécurité du monde ont laissé leur condescendance envers les «*autres peuples*» de la planète les conduire à faire les choix les plus égocentriques et mal-avisés possibles. **F. M.**



Constantine 2015

L'orchestre symphonique de Saint-Pétersbourg offre un moment magique

■ Une heure durant, l'orchestre symphonique de Saint-Pétersbourg qui se produisait pour la première fois à Constantine, a enchanté l'assistance par son exécution raffinée de morceaux puisés de la musique universelle, accueillie par des rappels et des standing-ovations.

Par Racim C.

L'orchestre symphonique de Saint-Pétersbourg (Russie) a offert, mardi soir, un moment magique, tout en ravissement, au public venu en nombre au théâtre régional de Constantine (TRC) pour assister au concert. Plusieurs extraits de chefs-d'œuvre classiques ont été magistralement interprétés par les musiciens russes, dirigés par le grand violoniste Sergei Stadler. Une heure durant, l'orchestre symphonique de Saint-Pétersbourg qui se produisait

pour la première fois à Constantine, a enchanté l'assistance par son exécution raffinée de morceaux puisés de la musique universelle, accueillie par des rappels et des standing-ovations. Les musiciens ont «attaqué» avec un extrait de «Night Watch in Madrid», du compositeur italien Luigi Boccherini, faisant passer, d'emblée, toute l'émotion artistique et le charme que véhicule la musique classique devant un public semblant se délecter de chaque note. L'orchestre lance ensuite l'œuvre «Adagio et polonaise» d'Antonio Rolla et font



découvrir au public, à travers les variations des violons, la sensibilité des mélodies et la qualité de l'exécution qui dévoile la virtuosité de chaque artiste et la beauté de la musique classique. La formation russe a ensuite interprété des sonates du compositeur ita-

lien Niccolò Paganini, éblouissant par la justesse du jeu et l'harmonie des instruments devant une assistance comblée qui répondait par des tonnerres d'applaudissement à la fin de chaque partition. Inscrites dans le cadre des activités de la mani-

festation «Constantine, capitale 2015 de la culture arabe», les soirées de musique classique se poursuivront au TRC avec, à l'affiche, le concert très attendu de l'orchestre de chambre de la bibliothèque d'Alexandrie (Egypte) prévu jeudi.

Les orchestres symphoniques mexicain et syrien joueront ensemble au cours de la soirée du vendredi, tandis que le Jilin Symphony Orchestra de Chine se produira samedi prochain. La clôture de ces soirées dédiées à la musique universelle sera confiée à un orchestre symphonique multinational, sous la baguette du maestro algérien Amine Kouider.

R. C.

Festival de musique symphonique au TNA

L'Egypte, le Mexique et l'Ukraine brassent le classique et le contemporain

Les orchestres de l'Egypte, du Mexique et de l'Ukraine ont gratifié mardi soir le public du Théâtre national d'Alger Mahieddine-Bachtarzi (TNA) d'un programme musical comportant des compositions symphoniques classiques et contemporaines. Se produisant dans le cadre du 7^e Festival international de musique symphonique, l'Orchestre de chambre de la bibliothèque d'Alexandrie (Egypte), le Quatuor international du Mexique et l'Orchestre symphonique de la Radio ukrainienne se sont succédés sur scène. Les musiciens se sont donné le mot pour faire voyager un public

émervillé à travers les notes du programme concocté pour l'occasion. Dirigé par le maestro Hisham Gaber et composé de 16 musiciens, l'Orchestre d'Alexandrie a présenté, une heure durant, un répertoire musical comportant des œuvres qui remontent au 10^e siècle. Fondé en 1929, l'Orchestre symphonique de la Radio nationale ukrainienne a, pour sa part, exécuté sous la baguette du maestro Volodymyr Sheiko, une collection d'œuvres classiques et modernes ukrainiennes inspirées notamment de Beethoven, ainsi que des chefs-d'œuvre universels. De son côté, le Quatuor international du

Mexique, composé de Manuel Ramos (violon), Adolfo Ramos (Violoncelle), Manuel Hernandez (Clarinete) et Alejandro Brranon (piano), a présenté plusieurs pièces musicales dont «Variations Adams» et «Le voyage imaginaire». Le 7^e Festival culturel international de musique symphonique se poursuit jusqu'au 19 septembre avec la participation d'orchestres de 19 pays. Des masters-class sont organisés parallèlement au programme musical de cette édition qui reçoit la Tunisie comme invitée d'honneur. La Syrie, la Chine et la Pologne seront à l'honneur à la soirée du mercredi.

N.B.

Prochain salon du livre de Constantine

Une cinquantaine de maisons d'édition au rendez-vous

Quelque cinquante maisons d'édition sont attendues au 2^e salon du livre prévu début octobre à Constantine, a indiqué, mardi à la presse, le directeur de la culture, Djamel Foughali. Cette édition, parrainée par le département Livre et Littérature du commissariat de l'événement «Constantine, capitale de la culture arabe», en

coordination avec la direction de la culture, sera organisée sous des chapiteaux devant être dressés sur l'esplanade Ahmed-Bey, en plein cœur de la ville, ce qui devrait assurer le succès populaire de la manifestation, a estimé le même responsable. «Plusieurs dizaines de milliers d'ouvrages seront exposés au grand public lors de ce salon qui

prévoit un stand réservé exclusivement aux ouvrages édités dans le cadre de la grande manifestation culturelle qu'abrite la ville des Ports depuis le 16 avril dernier», a encore indiqué M. Foughali. Des conférences dédiées aux livres et à la lecture, des tables rondes sur la lecture et ses apports à l'éducation de l'enfant, des concours théma-

tiques, des jeux pour enfants ainsi que des rencontres littéraires et des veillées poétiques seront organisés en marge de ce salon dans la petite salle de conférences du Palais de la culture Mohamed-Laid Al Khalifa, situé non loin de l'esplanade Ahmed-Bey, a fait savoir le directeur de la culture.

F.H.

Maison de la culture Ahmed-Aarwa de Koléa

Un concert animé par El Djenadia de Boufarik et les Beaux-Arts d'Alger

Les associations El Djenadia de Boufarik et l'association des Beaux-Arts d'Alger donneront un concert de musique andalouse demain soir à la maison de culture Ahmed-Aarwa de Koléa. A cette occasion, un hommage sera rendu au grand poète contemporain Kamel Houbi disparu l'année passée.

Rappelons que les deux associations se partageront la même scène pour la deuxième fois après celle de Blida au mois de mai passé en hommage à Mohamed Lekhal. Le public aura droit à des pièces du terroir et également à des surprises nouvelles dans ce domaine, promettent les organisateurs. Rappelons également que pour la première fois dans l'histoire de la musique andalouse et dans le mouvement associatif que deux

associations s'assemblent dans un même orchestre. Ce travail était dirigé par les deux jeunes chefs d'orchestre, en l'occurrence

Abdelhadi Boukoura et Bosar Mohamed el Lamine. Le spectacle débutera à 18h00 et sera suivi d'une vente-dédicace.

L.B.

Festival international «Samaa» de la musique spirituelle L'Algérie invitée d'honneur

L'ALGÉRIE sera l'invitée d'honneur de la 8^e édition du Festival international «Samaa» de la musique spirituelle prévue du 20 au 27 septembre au Caire, a-t-on appris auprès du ministère de la Culture. L'Algérie participera avec trois troupes, à savoir Aissaoua de Zineddine Bouchaala (Constantine), Angham Ziban (Biskra) et Achwak (Béchar). Placée sous le thème «Message de paix», cette 8^e édition verra la participation de troupes de 14 pays arabes et étrangers, dont l'Algérie qui est «connue pour son riche patrimoine de musique spirituelle», a précisé le fondateur et président du festival Intissar Abdelfattah. L'Azerbaïdjan, l'Inde, le Pakistan, l'Indonésie, la Chine, la France, la Géorgie, la Grèce, la Zambie, le Koweït, la Tunisie et la Syrie seront également représentés à ce festival.

R. C.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Théâtre national algérien

Jusqu'au 19 septembre : 7^e édition du Festival culturel international de musique symphonique.

Tahtahat les artistes (la pêcheur)

17 septembre :

Soirée chaabi avec l'artiste Lemaini Abdellatif

18 septembre :

Soirée musicale avec l'artiste Abdelkader Rezk Ellah

18 septembre :

Le chanteur chaabi Karim Melzi anime une soirée artistique

Palais de la culture

Mouhamed Laid Al Khalifa

de Constantine

Jusqu'au 10 octobre :

«Les arts visuels», exposition collective des artistes de l'Est

Jusqu'au 12 novembre

Exposition collective intitulée «Al aswat al naouba»

Maison de la culture

Moubarek El Mili (Mila)

Jusqu'au 17 septembre :

Festival de la musique spirituelle soufie

Parking de l'hypermarché

Uno, Ain Defla

Jusqu'au 30 septembre :

Cirque Amar El Floreligio.

Coup-franc direct



Dirigeants-entraîneurs, l'éternel désaccord

Par Mahfoud M.

Dans les clubs professionnels qui se respectent, les dirigeants ne s'immiscent jamais dans les fonctions d'un entraîneur et lui donnent carte blanche en n'entravant pas son travail qui devrait se faire dans la sérénité et dans le respect le plus total des prérogatives de tout un chacun. Malheureusement, cela n'est pas le cas dans notre pays où le coach est toujours perturbé par des faux problèmes et une très grosse pression pour tenter de le déstabiliser et de l'emmener à travailler comme le souhaitent ces responsables qui n'en font qu'à leur tête. Cela engendre un climat délétère et mine la relation entre les deux parties. Combien d'entraîneurs ont laissé entendre qu'ils ont dû tout plaquer parce qu'ils subissaient une grosse pression qui, sous prétexte qu'ils voulaient jouer les premiers rôles, ont fait pression sur leurs entraîneurs pour changer d'option concernant même l'effectif qui est pourtant de leur seul ressort ? Même les entraîneurs étrangers ont souffert de ces interventions qui ne sont pas faites pour ramener la sérénité dans le club. Cette relation conflictuelle devrait évoluer pour laisser place à une certaine harmonie qui ne sera que bénéfique pour nos clubs.

M. M.

EN U-23

Le DTN ne veut pas avoir recours à des joueurs évoluant à l'étranger

Le directeur technique national, Toufik Korichi, a écarté l'éventualité de faire appel à des joueurs évoluant à l'étranger pour renforcer les rangs de la sélection olympique algérienne en vue de sa participation au championnat d'Afrique des moins de 23 ans prévu du 28 novembre au 12 décembre au Sénégal. «*Vu que la compétition ne coïncide pas avec une date Fifa, il nous sera très difficile de miser sur des joueurs évoluant à l'étranger sachant que nous avons très peu de chances pour convaincre leurs clubs de nous les libérer*», a déclaré Korichi à la Radio nationale. «*Il sera donc préférable de poursuivre la préparation avec le groupe de joueurs entre les mains au lieu de s'aventurer et faire appel à des éléments que nous ne sommes pas sûrs de les avoir avec nous le jour J*», a-t-il ajouté. Korichi avait mené l'opération de prospection des joueurs pour la mise en place de la sélection olympique avant la désignation en septembre 2014 du Suisse André Pierre Shurmann aux commandes techniques de cette sélection. «*Le seul joueur évoluant outre mer et qui devrait être parmi nous lors du rendez-vous sénégalais est le défenseur central de Montpellier (L1, France), Amir Bensebaini*», a encore précisé le DTN. Bensebaini, prêt par Paradou AC au club français, avait déjà participé à la double confrontation des Verts contre le Sierra Leone en juillet dernier (2-0, 0-0) pour le compte du dernier tour qualificatif au championnat d'Afrique.

Championnats arabes des clubs de handball Boucekriou : «Le CRBB, le CRBBA et la JSES devront faire sans leurs internationaux»

Les trois clubs algériens de handball engagés dans les prochains championnats arabes des clubs champions et vainqueurs de coupe «devront faire sans leurs joueurs internationaux», a annoncé le nouveau sélectionneur national, Salah Boucekriou, désireux de réquisitionner ces joueurs pour bien préparer la CAN, prévue en janvier 2016 en Egypte.

«*Priorité à l'Equipe nationale*», a expliqué Boucekriou mardi, lors d'une conférence de presse à l'hôtel Ikram de Dely Ibrahim (Alger), sur-tout que l'Algérie ne dispose plus que de trois mois pour préparer la prochaine CAN. L'Algérie est supposée participer au championnat arabe des clubs champions, prévu du 20 au 30 novembre au Maroc, avec la JSE Skikda (champion en titre) et le CRB Baraki (vice champion).

Concernant le Championnat arabe des clubs vainqueurs de coupe, prévu du 1^{er} au 11 décembre à Sousse (Tunisie), c'est le détenteur de la dernière édition de la Coupe d'Algérie, le CRB Baraki, ainsi que le finaliste malheureux de cette épreuve, le CR Bordj Bou-Arréridj, qui doit représenter l'Algérie.

Ces clubs disposent de quelques joueurs internationaux, susceptibles d'augmenter les chances de performance de leurs équipes pendant les



prochains championnats arabes des clubs. Mais le nouveau sélectionneur national préfère les avoir à sa disposition en prévision de la CAN-2016.

Ligue des champions/USM Alger Hadj Adlene souhaite rester à Bologhine

Le porte-parole de l'USM Alger (L1 de football) Hadj Adlene a affirmé mardi qu'il serait «*risqué*» de disputer la demi-finale (retour) de la LDC face aux Soudanais d'Al-Hilal en dehors du stade Omar-Hamadi. «*Jusqu'à preuve du contraire, le match est programmé le vendredi 2 octobre au stade Omar-Hamadi. Ce serait risqué de délocaliser cette rencontre au stade du 5-Juillet, d'autant que les joueurs ont leurs propres repères à Bologhine*», a indiqué Hadj Adlene. La match aller des demi-

finale se jouera le dimanche 27 septembre. La délégation usmiste s'en volera 48h plus tôt pour Khartoum à bord d'un avion spécial. Avec un bilan de cinq victoires sur six, l'USMA a survolé le groupe B de la phase de poules de la Ligue des champions, devant les Soudanais d'Al-Merrikh, qui seront opposés au dernier carré au TP Mazembe (RD Congo). L'entraîneur de l'USMA, Miloud Hamdi, avait exprimé son souhait de jouer le match retour des demi-finales au stade 5-Juillet au lieu



d'Omar-Hamadi, un désir aussitôt «*enterré*» par la direction qui veut voir son équipe disposer de tous les atouts pour se qualifier pour la finale de l'épreuve.

5^e Journée Ligue I Mobilis/Matches avancés Le MCA au pied du mur, derby passionnant à Blida

■ Deux matchs comptant pour la 5^e journée de la Ligue I Mobilis sont programmés respectivement pour jeudi et vendredi, à savoir, MCA-ASMO et RCA-USMB.

Le Mouloudia d'Alger qui affronte la formation oranaise de l'ASMO au stade Bologhine est dans une situation délicate et devra l'emporter coûte que coûte s'il souhaite sortir de cette situation de crise.

Par Mahfoud M.

Les Vert et Rouge qui sortent d'une défaite face à l'USMB lors du derby du centre joué lors de la précédente journée sont plus que jamais face à leur destin et devront sortir le grand jeu pour prendre les trois points qui leur permettront de souffler quelque peu après un passage à vide.

D'ailleurs, le staff technique composé du Portugais Arthur Jorge et du Brésilien Valdo est plus que jamais sur la sellette et ils joueront leur tête lors de ce match. Une défaite précipitera leur départ, sachant que la direction avait pris attache avec quelques techniciens en vue de les remplacer en cas d'échec.

On cite notamment les noms de Amrani et du Français Cavali qui dirige le MCO pour le moment. Par ailleurs, tout le monde attend aussi la réaction des joueurs du Mouloudia qui se sont plaints du fait qu'ils avaient du mal à développer un meilleur rendement à Bologhine du fait de son exigüité.

De son côté, l'ASM Oran ne se déplacera pas en victime expiatoire à Alger et fera tout son possible pour revenir au moins avec le point du nul.



Le Doyen face à son destin

Le driver Mouassa est lui aussi en ligne de mire et sera certainement débarqué si son équipe perd. Le derby de la Mitidja qui opposera le RC Arbaâ à l'USM Blida devrait tenir toutes ses promesses d'autant plus que les deux formations commencent à respirer.

Ainsi, les gars d'Ezzarga sont revenus avec un nul au goût de victoire de Béchar face à la JSS, alors que les Blidéens ont réussi une belle victoire face au Mouloudia d'Alger à domicile. Pour le RCA, il s'agira donc

de confirmer lors de ce match qui sera abrité par le stade Tchaker de Blida, même si cela ne sera pas facile face à une équipe blidéenne qui a repris confiance et qui souhaite confirmer son retour en force en enregistrant un autre succès.

M. M.

LE PROGRAMME :

Jeu 17 septembre :
MCA-ASMO (18h)
Vendredi 18 septembre :
RCA-USMB (17h)

Ligue II Mobilis (5^e Journée) Le leader en danger

Le leader de la Ligue II, le CA Batna, sera en danger pour cette 5^e journée de Ligue II en se rendant à Bousaâda où l'attendra des pieds fermes. Les gars de la capitale des Aurès se donneront à fond pour tenter de revenir avec un résultat probant qui leur permettrait de garder leur position.

Toutefois, les coéquipiers de Bouchouk savent que leur mission ne sera pas de tout repos surtout que les Bousaâdis ne souhaitent pas lâcher les points de cette importante confrontation et qui leur permettra de rester dans le sillage du leader. Il s'agira, sans aucun doute, de l'affiche du jour sachant que les deux teams ont un départ en fanfare.

Le dauphin, l'USM Bel-Abbès se rendra à El Eulma pour croiser le fer avec le MCEE qui souhaite se reprendre après sa défaite avant-hier

face à l'ASO pour le compte de la mise à jour du calendrier de la Ligue II. Les gars de la Makerra risquent donc gros et pourraient laisser des plumes au cours de ce déplacement périlleux pour eux, surtout que les locaux sont décidés à retrouver des couleurs après cette défaite amère.

Auteur d'un succès précieux face aux Eulmis, les Chélifiens se rendent à Médéa pour y affronter l'OM, une équipe aux résultats en dents de scie.

Les protégés de Guy Wallemme feront tout leur possible pour revenir au moins avec le point du nul qui leur permettra de rester dans la course à l'accession qui reste leur principal objectif.

Le MC Saïda qui avait été accroché à domicile lors de la précédente journée aura l'occasion de recevoir encore à home mais cette fois à Mecheria en raison de la dégradation

de la pelouse du stade de Saïda. Les poulains de Mihoubi auront en face un sérieux client, à savoir, la JSM Béjaïa qui ne perd pas espoir de se relancer dans cette course à la remontée.

Enfin, le derby de l'Est entre le CRB Ain Fekroun et le CA Bordj Bou Arréridj devrait tenir ses promesses surtout que les deux formations sont animées du même désir de revenir en élite.

Raouf F.

LE PROGRAMME :

Vendredi 18 septembre à 16h30 :
OMA-USC
CRBAF-JSMS
USMMH-CABBA
PAC-ASK
MCS-JSMB
ABS-CAB
Samedi 19 septembre :
MCEE-USMBA (18h)
OM-ASO (16h30)

Championnat de Ligue 1 de football (4^e mise à jour du calendrier) Le RCR et l'ESS se neutralisent

Le RC Relizane et l'ES Sétif ont fait match nul (1-1), mi-temps (1-0) en match retard de la quatrième journée du championnat d'Algérie de L1 Mobilis de football disputé mardi à Relizane.

Les buts de la rencontre ont été inscrits par Manucho (30) pour le RCR et Benyettou (63 sp) pour l'ESS.

L'autre match en retard de cette journée entre l'USM Alger et le MC Oran débutera à 19h au stade Omar-Hamadi (Alger).

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Dans deux cours d'eau à Bouira et Biskra

Les corps d'une fillette et d'un jeune homme repêchés

LES CORPS sans vie d'une fillette et d'un jeune homme ont été repêchés, mardi soir, dans deux cours d'eau dans les communes de Dirrah (Bouira) et de Biskra, selon les services de la Protection civile. La fillette, âgée de 10 ans, avait été emportée dimanche dernier par les eaux en crue de l'oued Lahrar, dans la commune de Sidi-Aïssa (M'sila), pour être retrouvée dans la soirée de mardi au douar Lechouaf, dans la wilaya de Bouira, non loin de Sidi-Aïssa. A Biskra, le

corps sans vie d'un jeune homme de 18 ans qui s'était risqué à se baigner dans l'oued Sidi-Zarzour qui traverse le chef-lieu de la wilaya, a été repêché mardi soir par les éléments de la Protection civile. Les deux défunts ont été déposés à la morgue des hôpitaux de Sidi-Aïssa et de Biskra tandis que des enquêtes ont été ouvertes par les services de sécurité pour déterminer les circonstances de ces deux noyades.

R. N.

Blida

Saisie de plus de 100 kg de kif et arrestation de deux barons de la drogue



LES SERVICES de la brigade criminelle dépendant de la Police judiciaire auprès de la sûreté de wilaya de Blida ont procédé, mardi après-midi, à la saisie de plus de 100 kg de kif traité et l'arrestation de deux barons de la drogue, a-t-on appris de ce corps de sécurité. La quantité globale saisie est de «118,5 kg de kif traité» et une bande de narcotrafiquants agissant dans la wilaya de Blida et plusieurs wilayas du centre et de l'ouest du pays a été démantelée, a-t-on ajouté de même source. «Une quantité de 100 kg de kif traité a été interceptée au niveau de la commune de Beni Mered, où deux barons de la drogue ont été arrêtés et des véhicules utilisés dans l'acheminement de ces produits prohibés ont été également

saisis», a, encore précisé la même source. Les investigations des services de sécurité se sont étendues jusqu'à la wilaya d'Alger, où une quantité de 18,5 kg de stupéfiants a été saisie, a-t-on souligné, ajoutant que d'importantes sommes d'argent de monnaie nationale et de devise ont été également saisies lors de la même opération. Les mêmes services de sécurité avaient saisi 120 kg de kif traité la semaine écoulée à Blida, rappelle-t-on de même source, soulignant que la lutte contre le trafic de drogue «se poursuivra avec davantage de rigueur dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du directeur général de la Sûreté nationale relative à la lutte sans merci contre toutes les formes de la criminalité».

Saïda C.

Emigration clandestine

Neuf harraga interceptés au large de Annaba

NEUF personnes ont été interceptées par une patrouille des gardes-côtes, dans la nuit de mardi à mercredi au large d'Annaba, alors qu'elles tentaient de traverser la Méditerranée à bord d'une embarcation de fortune, a-t-on appris du groupement territorial de ce corps constitué. L'interception a été opérée à 19 miles au large de Ras El Hamra, lors d'une patrouille de routine des gardes-côtes, selon la même source qui a précisé que ces émi-

grants clandestins âgés de 21 à 28 ans avaient pris la mer sur la plage de Seraiidi. Les neuf individus en question devaient être présentés devant le procureur de la République près le tribunal d'Annaba aussitôt après avoir satisfait aux obligations de la visite médicale d'usage, a-t-on également indiqué. Pour rappel, pas moins de 161 candidats à l'émigration clandestine ont été interceptés depuis le début de l'année en cours à Annaba. Daïly Y.

RÉFORME DE L'ÉDUCATION

PREMIÈRE MESURE: ALLÉGER LE POIDS DU CARTABLE



Loumis

Djalou@hotmail.com

A quelques jours de l'Aïd El Adha

La SNTF prépare un programme pour les trains de grandes lignes

■ Durant le premier jour de l'Aïd El Adha et en vue de faciliter les déplacements des citoyens dans les différentes régions du pays, la Société nationale des transports ferroviaires arrête un programme spécial pour les dessertes de grandes lignes.

Par Thinhinene Khouchi

Chaque fête de l'Aïd, le même scénario se répète. Alger, à l'instar de toutes les grandes villes d'Algérie, sera une ville morte durant la fête de l'Aïd. Commerces fermés et manque de transport. En effet, à chaque fête religieuse les transports privés assurent un service minimum ce qui agace le citoyen obligé de se déplacer. Occupés à célébrer l'Aïd avec leurs familles, les chauffeurs de bus et autres moyens de transport privé n'assurent pas le service durant ces deux jours fériés. Certains profitent de cette occasion pour doubler les montants du prix du voyage, les taxis surtout. Ainsi, en vue de faciliter les déplacements des citoyens dans

les différentes régions du pays, lors du premier jour de cette fête religieuse prévue le 24 septembre, la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) arrête un programme spécial pour les dessertes de grandes lignes. Elle va mettre ainsi fin au calvaire des citoyens qui doivent se déplacer. Selon un communiqué de la Société nationale des transports ferroviaires paru hier, les horaires des trains de grandes lignes ont été donnés. Les horaires de départ pour la desserte Alger-Oran sur trains rapide et rapide confort sont programmés respectivement à 12h30 et 15h00 à partir de la gare d'Agha à Alger, l'arrivée à la gare d'Oran est prévue à 17h36 et 19h00. Le départ d'Oran vers Alger sur trains rapide et rapide

confort est fixé à 12h30 et 15h00 de la gare d'Oran, l'arrivée est prévue à 17h44 et à 19h00 à la gare d'Alger. Concernant la ligne Alger-Annaba, disponible sur train couchettes et assises, le départ d'Alger est programmé à 19h40, l'arrivée à Annaba est prévue à 5h38, tandis que le départ d'Annaba vers Alger est fixé à 20h20, l'arrivée est prévue à 06h26. De la gare d'Oran, arrivée à 05h46 à Béchar et à 20h00 de la gare de Béchar, arrivée à 5h00 à la gare d'Oran. Toutefois, la SNTF précise qu'à partir du samedi 19 septembre jusqu'au 28 septembre 2015, les horaires de départ des trains de grandes lignes seront maintenus avec un renforcement des places offertes.

T. K.

Tenue d'une conférence sur la pêche dans les eaux territoriales sahraouies

Le Front Polisario dénonce

LE REPRÉSENTANT du Front Polisario aux Iles canaries, Hamdi Mansour, a dénoncé la tenue d'une conférence, prévue mercredi et jeudi à Las Palmas (Iles Canaries), sur la pêche dans les eaux territoriales du Sahara occidental occupé, avec la participation de 24 pays et du Conseil consultatif de l'Union européenne (UE), rappelant que «l'accord de pêche UE-Maroc est un accord illégal», a rapporté l'agence de presse sahraouie (SPS). Le Parlement européen

avait décidé de confirmer l'accord de pêche UE-Maroc ouvrant la pêche dans les eaux territoriales du Sahara occidental, un territoire dont une grande partie est occupée par le Maroc depuis 1975. «A quelque 100 km de Las Palmas, il ya un peuple qui luttent pour l'autodétermination, et exposé quotidiennement aux violations flagrantes des droits humains et de l'exploitation illégale de ses ressources naturelles de la part du Maroc», a dénoncé Hamdi Mansour. «L'accord de

pêche UE-Maroc est un accord illégal parce qu'il inclut les eaux territoriales du Sahara occidental et contribue à bloquer toute solution politique à ce conflit de longue date», a-t-il ajouté. Le Sahara occidental est inscrit depuis 1963 sur la liste des territoires non-autonomes, et donc éligible à l'application de la résolution 1514 de l'Assemblée générale de l'ONU portant déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples colonisés.

Hani Y.